

1 Dispositions générales

La bibliothèque municipale de Vaulnaveys-le-Haut est un service public accessible à l'ensemble de la population. Il a pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers. Le personnel salarié et bénévole, sous l'autorité du maire, est chargé de le faire respecter.

L'accès aux documents papier et numériques en consultation sur place est libre et gratuit.

2 Inscription

Le prêt à domicile est consenti pour une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil municipal.

Une carte d'adhérent est délivrée : elle est indispensable pour emprunter des documents et appareils numériques. En cas de perte, une participation financière est demandée au lecteur pour l'établissement d'une nouvelle carte.

Les lecteurs sont tenus de signaler tous changements d'identité et de domicile.

3 Prêt

L'abonnement individuel permet d'emprunter sur une carte, enfant ou adulte, 6 documents quels qu'ils soient (romans, revues, bandes dessinées, CD, DVD, etc.)

Durée du prêt : 4 semaines + 2 semaines renouvelables sur place, par téléphone ou par mail, sous réserve que le document ne soit réservé par un autre lecteur.

Catégorie « Nouveauté » : le prêt ne peut être prolongé, comme il ne peut être consenti un prêt de plus d'une nouveauté par lecteur.

Le prêt consenti aux enfants reste sous la responsabilité des parents.

4 Prêt d'appareils numériques

Des liseuses sont empruntables par tout lecteur âgé d'au moins 18 ans et dont la cotisation annuelle est à jour.

La durée de prêt est de 28 jours, soit 4 semaines, et n'est pas renouvelable.

Le prêt est soumis à la signature d'une charte plaçant la liseuse sous la responsabilité du lecteur emprunteur jusqu'à son retour à la bibliothèque.

Le prêt est également soumis à la remise d'un chèque de caution correspondant au prix du matériel emprunté.

5 Retour des documents

En dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, une boîte aux livres est à la disposition des lecteurs sur la porte d'entrée.

D'autres lecteurs attendent les documents qui sont en prêt. Aussi il est demandé à chacun de respecter la durée du prêt et de rapporter les documents sans retard afin que chacun ait accès à tous les documents mis à disposition par la bibliothèque.

Dès lors que ces documents ne sont pas rendus à la bibliothèque dans les temps définis ci-dessus, des rappels écrits (dont l'envoi d'une lettre recommandée) seront adressés aux lecteurs.

En cas de retard important, une pénalité par document et par mois de retard peut alors être réclamée. En outre, le droit de prêt peut être suspendu temporairement ou définitivement.

6 Respect des documents

Ne pas corner les pages des livres, des marque-pages sont à la disposition des lecteurs à la bibliothèque.

Ne pas réparer un livre abîmé mais signaler son état en le rapportant.

Respecter le classement établi sur les rayonnages afin que tout le monde trouve facilement un document recherché.

Tout document perdu ou détérioré doit être signalé au personnel salarié et bénévole et remboursé à sa valeur d'achat.

7 Respect des lieux

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés et restent sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes les accompagnant. Les enfants non accompagnés ne sont pas sous la responsabilité du personnel de la bibliothèque.

Il est interdit de boire, de manger, de fumer dans la bibliothèque.

Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis à l'intérieur des locaux.

Le personnel de la bibliothèque est habilité à interdire l'accès à la bibliothèque à toute personne dont le comportement perturberait la tranquillité des lecteurs.

8 Reproduction des documents

Toute reproduction des documents – tout type de supports – prêtés par la bibliothèque est formellement interdite. La Commune de Vaulnaveys-le-Haut dégage toute responsabilité en cas d'infraction à cette règle.

9 Accès Internet

Un ordinateur est mis à la disposition des usagers avec un accès Internet et un accès au catalogue de la bibliothèque. Ces consultations se font sur réservation avec présentation d'une pièce d'identité et acceptation de la charte d'utilisation d'Internet.

Les enfants de -12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Tout lecteur, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement intérieur dont un exemplaire lui est remis au moment de son inscription.

La délibération fixant les tarifs et pénalités est affichée dans la bibliothèque. Merci d'en prendre connaissance.

Règlement intérieur approuvé le 15 décembre 2016 par le Conseil municipal de Vaulnaveys-le-Haut.